

Prise de parole de l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher au rassemblement du 8 mars 2017 pour la journée des droits des femmes

Cher.s ami.es, cher.es camarades,

En cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes, dont l'origine se situe dans les luttes ouvrières et les manifestations des femmes européennes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes au début du XXe siècle, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que partout dans le monde les discriminations et les violences perdurent à l'encontre des femmes. Dans de nombreux États les discriminations sont inscrites tant dans le droit pénal que dans le droit civil relatif au mariage, à l'héritage ou encore à la propriété. Mais même dans les pays où les femmes ont pu obtenir une égalité en droit, celle-ci est souvent illusoire dans la pratique. Dans les instances publiques de décision, les femmes demeurent largement sous-représentées. Les violences à leur égard prospèrent souvent en raison de l'absence de lois adéquates, des obstacles à l'accès des victimes à la justice ou de l'inaction des pouvoirs publics qui tolèrent leur banalisation. L'absence de punition des auteurs de violences contribue à créer une culture d'impunité qui favorise la répétition de ces crimes.

Sans faire un état des lieux exhaustif, on peut citer quelques cas emblématiques des droits qui restent à conquérir pour les femmes de par le monde.

En Arabie Saoudite, elles n'ont ni le droit de conduire, ni d'ouvrir un compte en banque personnel ou encore de se rendre à l'étranger et de se marier sans autorisation.

Alors que depuis janvier 2016 l'avortement est reconnu par les Nations Unies comme un droit humain, plus d'une soixantaine de pays interdit de l'appliquer sauf en cas de mise en danger de la vie la femme (voire sans exception pour quatre d'entre eux), alors que 225 millions de femmes n'ont pas accès à la contraception moderne. Même dans les pays où l'avortement est légalisé, il est continuellement remis en cause comme aux Etats-Unis par Donald Trump mais aussi en France où les réactionnaires organisaient une manifestation contre l'IVG le 22 janvier dernier. En Pologne, alors que le droit à l'avortement n'est autorisé qu'en cas de viol ou d'inceste, de risques avérés pour la vie ou la santé de la femme enceinte ou de graves pathologies constatées sur le fœtus, un projet de loi à l'initiative des organisations « pro-vie » visaient à l'interdire totalement, ce qui a fait descendre dans la rue 300 000 personnes.

Les violences contre les femmes sont aussi au cœur des inégalités et des processus de domination. Elles peuvent prendre de multiples formes : psychologiques, verbales, économiques, physiques ou sexuelles. 1 femme sur 3 dans le monde est victime de ces dernières. Plus de 133 millions ont subi une forme de mutilation génitale dans les 29 pays d'Afrique ou du Moyen-Orient où cette pratique est la plus courante. Plus de 700 millions de femmes aujourd'hui mariées l'ont été enfant dont 250 millions avant l'âge de 15 ans. Deux tiers seulement des pays disposent de lois contre la violence conjugale et seuls 52 pays (sur les 197 reconnus par l'ONU) ont explicitement criminalisé le viol conjugal. Concrètement, 2,6 milliard de femmes vivent dans des pays n'ayant pas criminalisé le viol et 120 millions ont déjà été forcées à avoir des relations sexuelles ou à s'adonner à d'autres actes de nature sexuelle. En Turquie, des milliers de femmes

ont été obligées de manifester pour contrer un projet de loi qui prévoyait, dans certains cas, d'annuler une condamnation pour agression sexuelle sur mineures si l'agresseur consentait à épouser sa victime. En Russie, sous la pression de l'Eglise orthodoxe, une écrasante majorité des députés a adopté en janvier une loi visant à dépenaliser les violences commises dans le cercle familial en commuant en peine administrative des actes de violence n'entraînant pas d'hospitalisation passibles jusqu'alors de deux ans d'emprisonnement. En France, alors que 82 000 femmes par an sont victimes de viols ou de tentatives de viol, qu'une femme sur cinq est victime de harcèlement sexuel au travail, il est inacceptable que dans l'affaire de Théo, la police des polices puisse souscrire à la thèse du viol non intentionnel et accidentel. C'est pousser l'absurde à l'outrance, ne pas respecter la victime et la réalité des faits et surtout faire reculer la longue lutte contre les violences sexuelles.

Dans le monde du travail, les femmes restent confrontées aux inégalités généralisées sur l'ensemble des continents. Elles sont les premières victimes du sous-emploi, de la précarité, de salaires minorés et sont surreprésentées dans l'économie informelle et moins bien protégées socialement. Ainsi, au niveau mondial, les chances pour les femmes d'entrer sur le marché du travail sont inférieures de 27% à celles des hommes et l'écart salarial est estimé à 23% par l'OIT. Près de 40% ne cotisent pas pour une protection sociale ce qui entraîne que 200 millions ayant atteint l'âge de la retraite n'ont aucune pension contre 115 millions d'hommes.

En France, malgré les multiples lois, accords, labels et chartes d'entreprises sur la question de l'égalité femme-homme, les discriminations envers les femmes existent toujours. Quelques chiffres illustrent très bien cet état de fait : en moyenne les femmes touchent un salaire inférieur de 26% à celui des hommes ; les femmes représentent 60% des emplois non qualifiés ; 80% des emplois rémunérés au SMIC ; 82% des temps partiels. Les écarts de retraites sont de 40% en faveur des hommes, une retraitée sur trois touche une pension inférieure à 700 euros et 56% des femmes retraitées ne touchent que le minimum vieillesse. Y compris dans la Fonction publique où le statut pourrait être un gage d'égalité, les inégalités salariales perdurent entre les métiers à prédominance féminine et masculine. Le 1^{er} ministre fait lui-même le constat d'un écart global de 19,2%, 21,9% dans le secteur hospitalier, 10,3% dans le secteur territorial et 14,8% dans la fonction publique d'Etat.

Les dernières lois votées par le gouvernement, Macron et El Khomri en tête mais aussi la mise en œuvre du Parcours Personnel Carrière et Rémunération dans la fonction publique, parce qu'elles détruisent le code du travail et le système de protection sociale, renforcent la précarité subie et l'individualisation des rémunérations, entraîneront de forts reculs sociaux notamment pour les femmes.

A cette inégalité au travail s'ajoute celle dans la vie sociale du fait de l'inégale répartition des tâches ménagères (56% sont encore réalisées par les femmes avec un clivage en fonction de la « valorisation » de la tâche effectuée) et des responsabilités familiales : ainsi par jour et pour l'ensemble de la population de plus de 15 ans, les femmes consacrent 3h52 aux temps domestiques contre 2h24 pour les hommes, ce qui représente 1h30 de plus. Les violences ou les stéréotypes véhiculés dans les lieux de travail et plus largement dans la société, renforcent cette inégalité sociale. Contrairement à ce que prétend le patronat, ces inégalités au travail et sociales interagissent. Par exemple, si les femmes sont plus nombreuses à prendre un congé parental, c'est du fait des stéréotypes, mais aussi par calcul économique pour que celui qui a le meilleur

salaires continue à alimenter les revenus du foyer. Lutter contre les inégalités salariales constitue donc un levier pour favoriser l'égalité dans la société.

La lutte pour le maintien des droits des femmes et la conquête de l'égalité réelle est donc toujours d'actualité en France et pas seulement le 8 mars mais bien tout au long de l'année, dans chaque lieu de travail et de vie. Parce que cela doit être un combat de toutes et tous, que défendre l'égalité femme-homme c'est défendre de meilleures conditions de travail et de vie pour l'ensemble des salarié.es et des retraité.es, l'Union Départementale CGT de Loir et Cher revendique :

- La mise en place de réelles sanctions pour les entreprises et administrations qui discriminent les femmes.
- La revalorisation des métiers à prédominances féminines (augmentation des salaires, améliorations des conditions de travail, reconnaissance des qualifications et de la pénibilité).
- Un plan de rattrapage des écarts de rémunérations et de retraites entre les femmes et les hommes.
- La fin des temps partiels subis et morcelés.
- L'égalité de rémunération des heures supplémentaires.
- L'égalité du montant des retraites.
- Un droit du travail protecteur qui garantit l'égalité des droits ce qui passe par l'abrogation des lois Macron, Rebsamen, El Khomri.
- Des emplois stables et qualifiés à temps plein, des CDI dans le privé et des emplois statutaires dans la Fonction Publique.
- La reconnaissance du « A qualification égale, salaire égal ».
- La réduction du temps de travail à 32h.
- La protection de la maternité et le soutien de la parentalité (allongement du congé maternité et du congé paternité, obligation d'aménagement du poste de travail, allègement du temps de travail...).
- Une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie, avec des mesures de prévention des violences, de protection et d'accompagnement des victimes et de sanction des agresseurs.
- Un accès libre et remboursé à la contraception et à l'IVG sur tout le territoire.

Pour continuer la lutte, nous vous appelons d'ores et déjà à participer à la journée de mobilisation du 21 mars pour défendre l'industrie et le développement des services publics.